



Les odeurs et la qualité de l'air

Afin de venir en aide aux riverains d'Amiens Métropole, Atmo Hauts-de-France a mis en place une plateforme de signalements des odeurs.



Les nuisances olfactives apparaissent comme le deuxième motif de plainte après le bruit et sont ressenties comme une pollution de l'air. Ce sont des préoccupations environnementales croissantes pour les riverains qui exigent le respect de leur cadre de vie. Depuis plus d'une dizaine d'années, Atmo travaille sur ce projet à travers plusieurs actions : la création d'un réseau de « nez » et la mise en place de la plateforme de signalement des odeurs ODO.

Nous n'aimons pas tous les mêmes couleurs, nous les percevons peut-être légèrement différentes selon notre vue. Il en est de même avec les odeurs : nous n'apprécions pas les mêmes odeurs et nous avons des seuils de perceptions pouvant être différents.

Les odeurs et leurs sources

Une **odeur** est le résultat, perçu par le sens de l'**odorat**, de l'émanation des corps volatils contenus dans certaines substances comme les molécules chimiques souvent qualifiées de molécules odorantes ou de parfum.

Les odeurs n'entraînent pas forcément d'effets sur la santé, elles constituent d'abord une atteinte au bien-être parfois importante. Cependant, **les mauvaises odeurs ne sont pas un critère de toxicité**. Ainsi, certains composés peuvent être complètement inodores et pourtant dangereux pour la santé comme le monoxyde de carbone.



Les quatre activités principales qui peuvent générer des odeurs sont les émissions industrielles, les déchets, les stations d'épuration et les épandages agricoles.

La réglementation

La pollution odorante ne fait pas l'objet de textes réglementaires au niveau européen ou international. La réglementation en matière de nuisances olfactives dans l'environnement est par conséquent nationale et/ou locale.

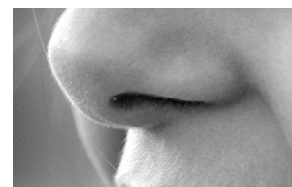
La loi du 2 août 1961 (art 1^{er}) prévoit que les établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou agricoles devront être construits, exploités ou utilisés de manière notamment à éviter les pollutions de l'atmosphère et les odeurs qui incombent la population.



La surveillance des odeurs

La mesure des odeurs est difficile car les composés odorants sont très variés, certains sont sentis alors qu'ils ne sont présents qu'en très faible quantité dans l'air.

La plupart des odeurs sont détectées par notre nez à des niveaux très faibles. Odeur de soufre, odeur de brûlé, ... comment faire la différence ?



Le réseau de «nez» d'Atmo Hauts-de-France

Depuis 2007, à la demande d'Amiens Métropole, Atmo a mis en place un réseau de veille olfactive sur l'agglomération amiénoise. Le réseau de «nez» est composé de personnes bénévoles formées par Atmo à la reconnaissance des odeurs sur la métropole.

En 2014, Amiens Métropole et Atmo se sont associés à l'industrie alimentaire Ajinomoto (80) pour former un réseau de «nez» industriel.

En 2016, des bénévoles de l'agglomération amiénoise ont été formés au **Langage des Nez®**. A l'issue de cette formation, ils étaient capables de caractériser objectivement les référents odorants déclarés sur la plateforme de signalements des odeurs ODO.

66

Chiffres clés de 2018

- **38 nez** formés
- **30 référents odorants** du secteur
- **? séances de révision**
- **? signalements par les «nez» d'Atmo**
- **? signalements ODO Grand public**

99

La plateforme de signalement ODO

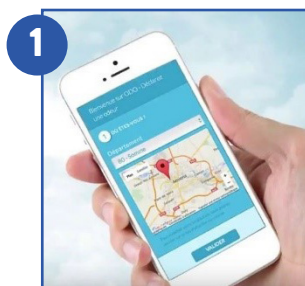
Financé par Amiens Métropole, le site internet et l'application ODO permet à tout public de déclarer des nuisances olfactives sur l'agglomération amiénoise.

La plateforme ODO est également déployée sur d'autres territoires français et 6 AASQAs (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) sont partenaires :

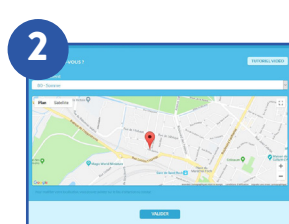
- Atmo Normandie
- Airparif
- Atmo Nouvelle Aquitaine
- Atmo Auvergne - Rhône-Alpes
- Atmo Réunion
- Atmo Grand Est



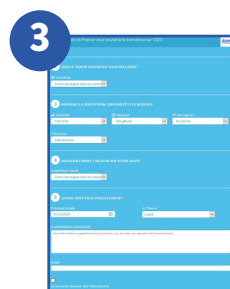
Comment ça marche ?



Je me connecte à ODO
<https://www.atmo-odo.fr/>
sur mon ordinateur ou mon téléphone portable.



Je renseigne ma localisation.
Pour les Hauts-de-France, seule l'agglomération d'Amiens est couverte par ODO.



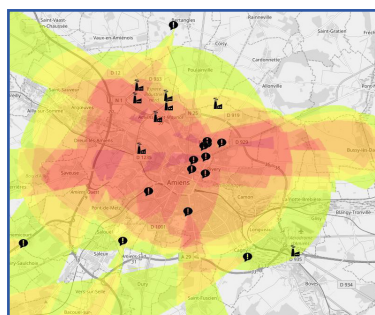
Je renseigne le formulaire d'identification de l'odeur.



Dès 3 déclarations faites dans l'heure sur la zone, **l'information est envoyée aux «nez» pour vérifier la déclaration.**

Comprendre, cartographier et qualifier la nuisance

Chaque déclaration d'odeur liée aux paramètres météo du moment permet d'éditer une carte de rétrojectoires et ainsi de déterminer la source des composés odorants (industries, épandages...).



Exemple de rétrotrajectoires des odeurs selon les signalements du réseau de «nez» en septembre 2018

